

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 24 avril 2006****Présents**

Jean-Jacques GABAS, Emmanuel GOLDSTEIN (départ 9h20 procuration Isabelle MARIANI), Bruno MAQUART (départ 9h45 procuration Jean-Emmanuel COMBES), Isabelle MARIANI, François-Xavier PRIOLLAUD, François RACHLINE.

Virginie BATTU, Jean-Baptiste PREVOST, Coline VINCHON, Pascal ACHARD, Alexandru BARBIERU, Frédéric BEN HAIM (départ 9h20 procuration Alexandru BARBIERU).

Jean-Marie ALLIAUME, Samia KHELIFI.

Jean-Emmanuel COMBES, Marie-Louise ANTONI (départ 10h05), Michel PEBEREAU, René REMOND, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Erhard FRIEDBERG (procuration François RACHLINE), Patrice-Michel LANGLUME (procuration François RACHLINE).

Stanislav KUBACEK, Etienne MANGEOT.

Pascale LECLERCQ

Jean-Paul FITOUSSI (procuration Michel PEBEREAU), Marie-Pierre de la GONTRIE (procuration René REMOND), Paul PENY (procuration Bruno MAQUART), Annie THOMAS (procuration René REMOND).

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS

Laurent BIGORGNE

Francis VERILLAUD

Gaëlle COUTANT

Estelle FRISQUET

Isabelle HOMONT

Nelly ANTOINE

directeur,

directeur des études et de la scolarité,

directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,

chargée de mission à la DES,

directrice de la communication,

assistante de Laurent BIGORGNE,

représentante du recteur.

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Proposition du Conseil pour la nomination du Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. | p. 2 |
| II. | La loi « recherche » et ses conséquences pour Sciences Po. | p. 7 |
| III. | Evolution du Master « Carrières internationales ». | p. 9 |
| IV. | Partenariat avec l'ENSAE. | p. 12 |
| V. | Accords internationaux. | p. 13 |
| VI. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 21 mars 2006. | p. 14 |

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2006

La séance est ouverte à 8 h 30 sous la présidence de Michel Pébereau.

I. PROPOSITION DU CONSEIL POUR LA NOMINATION DU DIRECTEUR DE L'IEP DE PARIS

a) Exposé :

Michel PEBEREAU rappelle que cette proposition fait suite à la séance du 21 mars, au cours de laquelle Richard Descoings a pu présenter un bilan de son mandat et ses projets à venir. L'article 4 du décret 85 – 497 du 10 mai 1985 relatif à l'IEP de Paris prévoit que le directeur, chef de l'établissement, est nommé par décret pour une période de cinq ans renouvelables sur proposition du Conseil de Direction. Michel Pébereau ajoute que Richard Descoings a présenté sa candidature lors de la dernière séance et qu'il est à la disposition des membres du Conseil pour répondre à leurs éventuelles questions, avant que le Conseil procède au débat et au vote qui aura lieu en son absence.

b) Questions et observations :

François RACHLINE revient sur l'intervention de Richard Descoings lors de la réunion précédente. Il souligne que Richard Descoings est quelqu'un qui voit dans le long terme et lui demande comment il voit l'évolution de Sciences Po dans la prochaine décennie et quelles sont les orientations qu'il compte donner à l'établissement. Compte tenu de tout ce qui a été fait jusqu'à présent, il ne pense pas que Sciences Po puisse s'arrêter en chemin et souhaite donc savoir quel chemin Richard Descoings entend tracer.

Virginie BATTU indique que sa question rejoint celle qui vient d'être posée. Les réformes des dernières années n'ont pas satisfait l'UNEF sur un certain nombre de points. L'UNEF a une vision différente du bilan de ces dernières années. Il y a cependant eu un certain nombre d'avancées positives, notamment les Conventions Education Prioritaire, qui sont un premier pas vers la démocratisation. L'UNEF souhaite savoir comment il est prévu d'avancer dans cette démocratisation. Il ne s'agit pas de s'arrêter en chemin. Maintenant que le directeur a posé la question de la démocratisation de l'IEP, comment envisage-t-il le renforcement de cette démocratisation dans les années à venir ? Par ailleurs, la réforme des Masters a permis de donner une meilleure lisibilité au diplôme de Sciences Po et de renforcer sa qualité pédagogique, mais un certain nombre d'éléments inquiètent quelque peu l'UNEF, notamment la sur-spécialisation. L'UNEF pense qu'elle arrivera à s'entendre avec le directeur sur ce point, puisqu'elle partage les mêmes préoccupations concernant l'identité du diplôme, sa qualité et le maintien de sa spécificité, mais elle aimerait des précisions sur ce qui est prévu. Elle indique qu'elle ne reviendra pas sur la réforme des droits de scolarité, qui a montré que l'UNEF et le directeur avaient des visions très différentes de ce que devait être l'enseignement supérieur. C'est ce qui amène l'UNEF à rester dubitative sur les projets à venir pour Sciences Po. Pour autant, elle a constaté que le directeur était prêt à répondre sur des projets auxquels l'UNEF tenait particulièrement, par exemple la démocratisation ou la sortie diplômante à bac + 3.

Samia KHELIFI fait remarquer qu'à la suite de la crise du CPE, un certain nombre de présidents d'universités ont mis en avant les avantages qu'ont les grandes écoles en matière budgétaire. Elle demande à Richard Descoings ce qu'il en pense et quelles sont les perspectives concernant Sciences Po.

Frédéric BEN HAIM demande quelles sont les perspectives d'évolution de Sciences Po en termes d'effectifs étudiants. Ces effectifs ont connu une forte croissance ces dernières années, notamment avec la création de plusieurs cycles délocalisés, et il demande s'il est prévu de continuer dans cette voie. Il s'associe également aux questions de l'UNEF concernant la démocratisation et la réforme de la scolarité.

Richard DESCOINGS estime que dans les années à venir, il faudra insister sur la poursuite et l'approfondissement du dispositif de recherche à Sciences Po. Quels que soient les sujets d'actualité, nationaux, européens ou internationaux, dans le domaine économique comme dans tous les autres domaines, on commence à percevoir ce que peut être l'apport des sciences humaines et sociales pour la compréhension des mutations qui sont à l'œuvre. Ces mutations ne sont pas nouvelles, mais on s'aperçoit qu'il y a des effets d'accélération et de rupture : il y a par exemple une accélération dans le progrès scientifique et une rupture dans la croyance de l'opinion publique au progrès. Sciences Po a la chance de pouvoir faire converger le regard de la sociologie, de l'économie, du droit, de la science politique et de l'histoire sur ces évolutions. Richard Descoings pense que c'est là que l'Institut a une forte capacité d'amélioration et là que sa responsabilité sociale peut encore mieux se développer. On sait bien qu'une partie des décisions publiques, qu'elles soient prises par les administrations publiques ou par les décideurs politiques, manquent souvent d'une bonne compréhension du contexte où elles sont prises. Parfois, des erreurs sont commises, certes en toute bonne foi, mais en raison d'une méconnaissance de certains éléments importants. C'est là qu'un établissement universitaire en sciences humaines et sociales peut jouer un rôle plus actif. Sciences Po joue déjà un rôle important dans ce domaine. Lorsqu'on regarde la presse et les médias audiovisuels, on peut constater que nombreux sont les chercheurs de Sciences Po qui s'expriment sur toutes sortes de décisions. Mais il reste que globalement en France, la sphère de la décision et la sphère universitaire se rencontrent rarement. C'est dommage et cela suppose des évolutions de part et d'autre. Cela suppose que les sciences sociales soient autant que possible fondées, comme c'est le cas dans la plupart des laboratoires de recherche à Sciences Po, sur des enquêtes de terrain et sur des monographies, et puissent de façon empirique donner des bases quantitatives aux éléments théoriques qui sont élaborés. Par définition, les sciences sociales ne sont pas ou ne sont guère prédictives. Ce ne sont pas des sciences expérimentales. Pour éviter qu'elles deviennent autre chose que de la science, c'est-à-dire des explications globalisantes du monde essentiellement structurées par des idéologies, ce qui peut être intéressant mais est très éloigné de la recherche empirique, il faut véritablement se donner cette discipline intellectuelle. C'est d'ailleurs le souhait de chercheurs au CERI, au CEVIPOF et dans la plupart des centres de recherche de Sciences Po. Pour l'histoire, il y a les archives, ce qui facilite la certitude de la recherche empirique. Dans une perspective de dix ans, Richard Descoings voit Sciences Po comme une institution très importante dans le domaine de la recherche en sciences sociales. Les indicateurs de cette importance seront la fécondité scientifique, la qualité évaluée par comparaison et l'utilité sociale que l'on saura donner, non pas au travail propre des chercheurs, mais à l'Institut, qui tentera de construire des ponts entre le monde de la recherche et celui de la décision. Ces perspectives ne sont pas vagues. Concrètement, Richard Descoings souhaite que Sciences Po se rapproche autant que possible d'autres institutions universitaires qui sont sur des terrains de recherche complémentaires et qui souhaitent travailler avec Sciences Po, y compris en sciences expérimentales et sciences de la vie. Aujourd'hui par exemple, en relations internationales, on s'aperçoit que les grandes questions qui structurent le champ international sont des questions d'énergie, de développement durable, d'endémies et de pandémies. Si on se rapproche de spécialistes de ces questions, cela modifie considérablement la perception des relations internationales que l'on peut avoir en restant strictement dans le champ politique. Le deuxième élément concret est de voir comment Sciences Po peut se soumettre à une discipline d'évaluation plus stricte que celle qui existe aujourd'hui, que ce soit dans le champ de l'enseignement ou de la recherche. Il y aura un dispositif national pour la validation de la recherche, mais Richard Descoings pense qu'il faut en même temps anticiper et internationaliser l'évaluation, c'est-à-dire le jugement porté sur les enseignements et sur la recherche à Sciences Po. Il y a déjà le jugement des élèves, mais il serait bon qu'un *board* de professeurs, majoritairement internationaux, prenne le temps d'assister à des cours et conférences de méthodes et donne des indications et des éléments de comparaison par rapport à ce qui se fait ailleurs. Un établissement ne peut pas s'autoproclamer de qualité et d'excellence. Il faut le faire vérifier de façon régulière.

Par ailleurs, il indique que dans les mois à venir, il prévoit de présenter au Conseil une série de questions qui ont déjà largement été abordées. Par exemple, depuis 1999, lorsque le Conseil de Direction a adopté l'organisation des scolarités en 3-5-8, la question s'est posée de savoir comment faire connaître aux recruteurs et au public que le diplôme de Sciences Po était clairement un diplôme à bac + 5 et comment éviter que ce message soit brouillé. Sept ans plus tard, les choses ont beaucoup changé, d'abord parce que l'ensemble du système universitaire français est passé au 3-5-8, puis parce que, depuis septembre dernier, un décret réglementaire reconnaît le grade universitaire de Master à tous les diplômés de Sciences Po. En outre, commence à remonter de récents anciens élèves le souci, non pas de faire reconnaître leur diplôme de Master, puisqu'il s'agit d'un grade international, mais de justifier de leur diplôme équivalent BA, ce qu'on leur demande souvent. C'est normal, puisque presque partout dans le monde, quand on a un Master, on a eu un BA auparavant. Richard Descoings rappelle qu'il était hostile à la reconnaissance par un diplôme des trois premières années passées à Sciences Po, et ce pour plusieurs raisons. En premier lieu, tous les élèves passés par le 1^{er} cycle n'accomplissent pas ces trois années, puisque certains entrent directement en 2^{ème} année. En outre, Sciences Po est une formation pluridisciplinaire. La question se pose donc de savoir ce qu'on certifierait au bout de ces trois ans. Enfin, l'année passée à l'étranger est libre, ce qui a été une décision forte du Conseil, qui n'a pas souhaité imposer un cheminement intellectuel ou un type de formation aux élèves partant à l'étranger. Cela soulève beaucoup de questions. La possibilité d'une diplômation à bac+3 a été évoquée à plusieurs reprises en Conseil et Richard Descoings pense que l'on pourrait aller sans trop de difficulté vers la reconnaissance de ces trois années pour les élèves ayant effectivement passé trois ans en 1^{er} cycle, non sous la forme d'un diplôme, mais d'un certificat. C'est exactement la logique du processus de Bologne. On l'a un peu oublié en France, en raison de la mécanique de la mise en œuvre du système LMD, mais la logique du processus de Bologne est que si on a trois niveaux de formation, c'est pour permettre à des étudiants qui ont accompli un cycle de se voir reconnaître au niveau européen qu'ils ont acquis des connaissances et des compétences et peuvent faire valoir leur aspiration à la mobilité entre différents pays. C'est ce que Sciences Po fait pour les élèves étrangers qui passent un an à Sciences Po en 4^{ème} année, et qui se voient délivrer un certificat international d'études politiques. Ces élèves peuvent ensuite rester une année de plus et obtenir le diplôme de Sciences Po s'ils réunissent les conditions nécessaires. On pourrait imaginer un système de même nature pour les élèves de 1^{er} cycle. Richard Descoings ne pense pas que beaucoup d'élèves ayant accompli leur 1^{er} cycle à Sciences Po veuillent quitter l'Institut pour aller faire un Master ailleurs. Mais ce cas de figure peut cependant se présenter, notamment pour des élèves étrangers ayant passé deux ou trois années en France et souhaitant retourner dans leur pays d'origine pour leur Master.

Le deuxième point important que Richard Descoings entend aborder avec le Conseil est la question des procédures de sélection à l'entrée. Il rappelle que le nombre d'étudiants boursiers du CROUS à Sciences Po a augmenté de 30 % entre 2004 et 2005. Il espère que cette croissance va se poursuivre. Deux éléments permettent de s'ouvrir plus largement. Le premier est le nombre. On sait que plus la sélection est rude, plus les candidats n'ont pas droit à l'erreur lors de l'élaboration de leur dossier, lors des épreuves écrites et au cours de l'entretien oral. Lorsque le CEVIPOF avait mené une enquête sur le concours d'entrée 2000, il avait clairement dit que la question de la diversification tenait moins aux disciplines qui supportent les épreuves qu'au nombre de candidats déclarés admissibles et admis. C'est sur le fondement de ce rapport que le Conseil de Direction avait décidé de réintroduire un entretien oral d'admission à l'entrée en 4^{ème} année et de créer un oral d'admission à l'entrée en 2^{ème} année. Richard Descoings souhaite maintenant travailler sur la création d'un oral d'admission à l'entrée en 1^{ère} année. Deux difficultés se posent. La première tient au fait que si on peut demander à un candidat en Master d'avoir une motivation pré-professionnelle, c'est plus difficile juste après le baccalauréat. Il faut donc trouver d'autres éléments d'appréciation de la qualité des candidatures que la motivation pré-professionnelle. En même temps, il ne faut pas mettre en place un oral purement technique. Il n'y a pas grand intérêt à dupliquer à l'oral ce qu'on sait faire à l'écrit. En outre, étant données les dates du baccalauréat, dont les résultats arrivent début juillet, et celle de la rentrée en 1^{ère} année, le calendrier pose problème. Il faudra qu'un groupe travaille sur les différentes modalités possibles. La question de la diversité rejoint celle de la taille de l'établissement. Plus l'Institut est fermé, plus, par définition, il recrute ceux qui sont déjà brillants et excellents, mais Richard Descoings estime que cela fait froid dans le dos que de dire que tout se décide en première et en terminale.

La question des perspectives en termes de recrutement et d'effectifs des élèves ne se pose pas dans l'absolu. Il y a deux grandes catégories d'indicateurs : premièrement, la quantité et la qualité des candidats. On doit tenir compte, pour évaluer le nombre d'élèves souhaitables, de l'importance et de la qualité du vivier de candidatures. Pour le moment, il n'y a pas de difficultés. Il y a la fois un accroissement quantitatif et un accroissement qualitatif très important des candidats à l'entrée. Le deuxième indicateur est l'information sur les débouchés professionnels. Sciences Po doit encore améliorer l'information sur l'orientation des élèves à l'entrée en Master et sur l'orientation vers la vie professionnelle. On peut tout à fait vouloir s'engager dans une voie dont on sait à l'avance qu'elle sera extrêmement étroite, mais Sciences Po a un devoir d'information et ne peut pas laisser les élèves se bercer d'illusions. L'Institut connaît des difficultés dans ce domaine. Par exemple, de nombreux étudiants rêvent de gérer des entreprises culturelles. Mais le nombre de ces entreprises et de leurs recrutements est extrêmement faible. Il y a un décalage considérable entre le nombre d'étudiants qui rêvent de ces débouchés et les possibilités réelles de débouchés. De la même manière, dans le domaine humanitaire, il n'y a pas beaucoup besoin de diplômés de Sciences Po. C'est un secteur qui a besoin d'ingénieurs, de médecins, d'infirmiers, de logisticiens, mais pas vraiment de diplômés de Sciences Po, à moins qu'ils aient eu une expérience personnelle de longue durée. Richard Descoings ne peut pas dire à l'avance combien d'élèves Sciences Po devrait avoir. Mais il y a deux grandes catégories de préoccupations en la matière : en amont, la quantité et la qualité des candidats, et en aval, l'information sur les débouchés professionnels. Il précise qu'il ne s'agit pas d'interdire aux élèves de faire ceci ou cela, ou de les décourager dans leurs projets. Il rappelle qu'il y a eu jusqu'à 1000 élèves en préparation aux concours administratifs dans les années 80, alors que Sciences Po préparait à moins de concours administratifs qu'aujourd'hui et qu'il y avait entre 40 et 60 places à l'ENA chaque année.

Il indique qu'il ne reviendra pas sur la question des droits de scolarité. En ce qui concerne les subventions aux grandes écoles, il répond à Samia Khelifi que son inquiétude est que la situation des finances publiques se traduise pour tout le monde par au moins une stabilisation des dépenses, si ce n'est une baisse. Il souligne que les grandes écoles sont rarement financées par l'Education nationale. Les écoles de commerce sont financées par les chambres de commerce pour la partie financement publique et peu d'écoles d'ingénieurs sont rattachées à l'Education nationale. Quand on dit que les 1^{ers} cycles universitaires disposent de moins de moyens que les classes préparatoires aux grandes écoles et les grandes écoles, c'est vrai, mais on compare des masses budgétaires qui ne sont pas inscrites au même budget de l'Etat. Pour l'instant, il n'y a aucun signal de gel ou de baisse de ces subventions. Il ajoute que les événements du 1^{er} trimestre ne semblent pas devoir conduire le gouvernement à limiter les moyens des universités par rapport à ce qu'ils sont aujourd'hui.

Michel Pébereau remercie Richard Descoings. Il le prie de bien vouloir quitter la salle pour permettre au Conseil de délibérer. Après le départ de Richard Descoings, il rappelle que le Conseil a déjà eu un débat approfondi sur le bilan du directeur lors de sa dernière réunion. Il considère que le Président René Rémond a procédé à une analyse de l'action de Richard Descoings, de ses qualités comme Directeur ainsi que des raisons pour lesquelles le renouvellement de son mandat est souhaitable, si exhaustive et si fondée qu'il serait bien difficile d'y apporter le moindre complément. Il est heureux, pour l'avenir de Sciences Po, que Richard Descoings soit prêt à y poursuivre son action. Il va néanmoins se permettre d'explicitier le raisonnement lié à son expérience professionnelle qui le conduit à cette conclusion. Pour nommer un responsable d'entreprise, on se pose en général quatre questions : a-t-il une vision pour l'avenir de l'entreprise ? A-t-il un projet ? Est-il porteur de valeurs adaptées à la culture de l'entreprise ? Et a-t-il une bonne méthode pour mettre en oeuvre son projet ? Sciences Po, université à statut légal spécial et centre de recherche n'est certes pas une entreprise. Et pourtant, ces questions paraissent pertinentes aussi pour Sciences Po.

Michel Pébereau considère que Richard Descoings a prouvé, par son action, qu'il avait une vision intéressante, bien adaptée à cette période de mondialisation : faire de Sciences Po un des premiers établissements d'enseignement supérieur et de recherche au niveau international, dans les disciplines qui sont les siennes ; et aussi comme l'a montré la première partie de la séance du Conseil, faire qu'à Sciences Po les sciences sociales se fixent pour objectif d'aider la société française à mieux vivre. Ce sont là des ambitions mobilisatrices pour tous. Michel Pébereau souligne aussi l'intérêt et la richesse du projet de Richard Descoings pour Sciences Po : un lieu de rencontre entre université, recherche et monde du travail, en avance sur son temps dans l'organisation des études et des cursus, élargissant son recrutement d'étudiants dans le monde et en France, associant conformément à ses traditions l'esprit

d'une université et celui d'une grande école, et aussi financements publics et privés, ce qui renforce son autonomie. Ce projet est porté par des valeurs qui sont riches : l'excellence tout d'abord, qui en est le coeur, pour Sciences Po comme établissement, par la qualité de ses programmes et de ses enseignants, des étudiants qu'il attire, et des diplômés qu'il délivre ; l'ouverture et l'égalité des chances ensuite, le respect de toutes les opinions enfin, la tolérance et la neutralité. En ce qui concerne les méthodes, Michel Pébereau est frappé de la place que Richard Descoings a su donner à l'innovation comme moteur de la modernisation de l'Institut : face aux problèmes il ne se laisse jamais immobiliser par des habitudes héritées du passé et le conservatisme ; du soin qu'il a apporté à la concertation et à la recherche du consensus pour faire adhérer le plus grand nombre aux changements envisagés ; de sa discipline d'évaluation enfin, qui permet en permanence de corriger les quelques erreurs que l'innovation peut susciter. En conclusion, Michel Pébereau recommande donc au Conseil de proposer au Gouvernement la candidature de Richard Descoings pour un nouveau mandat de 5 ans.

Virginie BATTU indique qu'elle reprendra en partie la trame des propos de Michel Pébereau. En ce qui concerne la vision manifestée dans les projets de Richard Descoings, les dernières années ont montré que l'UNEF ne partage pas sa vision de ce que doit être l'IEP de Paris, comme l'a montrée la réforme des droits de scolarité. Pour autant, au vu de ce qui vient d'être dit, l'UNEF a un *a priori* positif, même si elle ne souhaite pas signer un chèque en blanc à Richard Descoings. L'UNEF verra ce qu'il en est dans les mois et les années à venir. En ce qui concerne la méthode de Richard Descoings, notamment la concertation, l'UNEF n'a pas le sentiment d'avoir été prise en compte pendant l'ensemble du précédent mandat. Les derniers mois montrent cependant une certaine ouverture et elle pense qu'il faudra que la voix des étudiants soit davantage prise en compte, sachant que les étudiants ont récemment montré leur capacité à mettre en place un rapport de force quand ils souhaitent faire changer les choses, y compris à Sciences Po. L'UNEF est sceptique sur la vision de Richard Descoings et sur les projets qui portent cette vision. Pour autant, les signes qui ont été donnés lors des derniers mois et l'amélioration de la concertation font que l'UNEF espère des jours meilleurs pour ses projets et pour sa participation à la prise de décision. L'UNEF a donc pris la décision de s'abstenir. C'est une position constructive, qui prend acte d'un certain nombre de divergences avec le directeur ces dernières années, mais aussi de certains changements pour l'avenir.

Bruno MAQUART estime qu'en plus de tout ce qui a été dit, la stabilité est un argument supplémentaire pour reconduire le mandat de Richard Descoings à la tête de Sciences Po. En effet, une politique se construit dans la durée et la vision de Richard Descoings a besoin de cette continuité.

c) Vote :

Richard Descoings obtient 21 voix et il y a 4 abstentions.

Michel PEBEREAU constate que la reconduction du mandat de Richard Descoings est proposée par le Conseil de Direction. Il indique que cette proposition sera adressée par ses soins au gouvernement, qui procédera à la nomination de Richard Descoings par voie de décret. Il remercie le Conseil de sa décision et propose de faire revenir Richard Descoings dans la salle. Il lui annonce le résultat du vote et le félicite.

II. LA LOI « RECHERCHE » ET SES CONSEQUENCES POUR SCIENCES PO

a) Exposé :

Richard DESCOINGS indique que cette loi présente beaucoup d'innovations par rapport à la situation précédente. Pour Sciences Po, deux questions se posent. En premier lieu, l'Institut a-t-il intérêt à se regrouper avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche parisiens pour participer à un pôle de recherche et d'enseignement supérieur ? Richard Descoings ne le croit pas, parce que ces pôles ont principalement pour objet la mutualisation des moyens, notamment de leur

gestion. Un certain nombre de regroupements sont en train de s'opérer. Pour beaucoup, il s'agit de mettre en commun la gestion des ressources humaines, la gestion financière, la valorisation de la recherche et la représentation internationale. Richard Descoings pense que l'entité Sciences Po se suffit à elle-même en la matière. En outre, demander aux directions transversales de Sciences Po de prendre en charge la gestion des ressources humaines de Paris IV ou la gestion financière de Paris VI n'est pas la chose la plus souhaitable pour Sciences Po.

La deuxième innovation de cette loi est le regroupement d'établissements, non plus sur une base territoriale avec pour objectif à terme une fusion des établissements concernés dans une seule entité, mais dans des réseaux thématiques de recherche avancée. Il s'agit, non de regrouper des moyens, mais des forces scientifiques et intellectuelles autour de thèmes qui paraissent prioritaires en matière de recherche. Il y aura sans doute assez peu de réseaux thématiques de recherche approuvés et financés par l'Etat. Il est vraisemblable qu'il y en aura moins encore dans le domaine des sciences humaines et sociales. Richard Descoings pense cependant que Sciences Po devrait être présent sur cette question. Que peut apporter Sciences Po dans ce domaine ? Si on regarde ce qui peut unir le plus les centres de recherche et l'école doctorale, c'est tout ce qui a trait à l'analyse et à la compréhension des mutations de l'action publique et des nouveaux modes de régulation. C'est ce qui forme le cœur des recherches à Sciences Po, qu'on le prenne depuis le champ de sociologie des organisations ou depuis les questions de gouvernance économique. On le voit bien en Master recherche avec le rapprochement de l'histoire et de la pensée politique ou à travers les relations internationales.

Que manque-t-il à Sciences Po pour réussir à développer une recherche vigoureuse, innovante, et qui puisse éclairer un certain nombre de choix ? Il manque d'abord une base de données. Comment mener des recherches empiriques, comment quantifier, quand on n'a pas les données socio-politiques ou démographiques qui sont absolument nécessaires pour ne pas être dans la théorie ? Sciences Po s'est mis d'accord avec le CNRS pour cesser les activités de l'Observatoire interrégional du politique et pour transformer cette unité mixte en centre de données commun à Sciences Po et au CNRS dans le domaine de la sociologie et de la politique. Une autre alliance importante est prévue avec l'INED, grand organisme de recherche dans le domaine démographique. En deuxième lieu, il manque à Sciences Po de pouvoir faire converger le regard des sciences sociales et celui des autres sciences. Sciences Po aurait tout intérêt à se rapprocher d'institutions universitaires scientifiques dans le domaine des sciences exactes. Plusieurs institutions sont souhaitables. Richard Descoings a parlé tout à l'heure de l'importance des questions de pandémies et d'endémies en relations internationales. L'Institut Pasteur serait un allié important pour compléter l'approche de Sciences Po dans l'étude de ces questions. Aujourd'hui, on a constitutionnalisé le principe de précaution. Les autorités politiques et administratives ont en permanence à prendre des décisions dans le domaine de la santé publique, de la sécurité sanitaire ou alimentaire. Faire travailler ensemble des scientifiques et des spécialistes de sciences sociales serait une façon intéressante de faire progresser la recherche à Sciences Po. L'Institut pourrait également travailler avec l'ENS Ulm, qui a d'excellents laboratoires en sciences dures, notamment pour tout ce qui a trait à la climatologie. Si on pense que les questions de développement durable et de climatologie seront au centre des nouvelles relations internationales, on a intérêt à faire travailler des spécialistes de ces sciences avec des spécialistes de sciences sociales. Sciences Po est actuellement en négociations avec l'INED, l'Institut Pasteur, l'ENS Ulm pour des partenariats. L'accord avec l'INED est déjà assuré. En ce qui concerne l'ENS Ulm, les négociations portent plus sur la définition de la thématique que sur le principe de travailler ensemble.

b) Questions et observations :

Jean-Baptiste PREVOST remercie le directeur pour ce point sur la politique de recherche. Il se félicite de ce que le renforcement du potentiel de recherche de Sciences Po soit une des priorités du nouveau mandat de Richard Descoings. La loi sur la recherche a fait l'unanimité contre elle, que ce soit de la part de la communauté scientifique ou du Conseil économique et social, qui a donné un avis extrêmement mesuré sur la question. Aujourd'hui, elle porte en elle de graves dangers pour la recherche, ce qui n'est pas sans conséquence sur les choix que vient d'énoncer le directeur. Le premier risque est une mise en concurrence réelle entre les personnels et les laboratoires de recherche en France, qu'ils soient dans les universités ou dans des centres de recherche. Il existe également un

risque de soumission de la recherche à des intérêts privés, que ce soit en matière de financement ou de priorités et de choix des disciplines les plus rentables. Globalement, l'idée de cette loi est de dire que l'excellence en matière de recherche ne pourrait être atteinte que de manière isolée, avec une concentration très forte des moyens sur quelques grands pôles de recherche à visibilité internationale. Mais ce qui ressortait des Etats généraux de Grenoble et ce que portent l'ensemble des organisations syndicales étudiantes, ainsi que la communauté scientifique et universitaire, est de dire que l'excellence scientifique repose sur une communauté de bons chercheurs et ne peut pas exister sans un environnement globalement favorable. Elle ne naît pas du désert.

En ce qui concerne plus spécifiquement Sciences Po et les pistes annoncées par le directeur, il partage pleinement l'idée qu'un des problèmes principaux de Sciences Po en matière de formation et de développement est la faiblesse de son potentiel de recherche, qui a été soulignée à de nombreuses reprises, par exemple au CNESER lors du débat sur le grade de Master. Il faut avoir conscience des faiblesses de Sciences Po en la matière. Celles-ci ne sont pas insurmontables, mais elles sont aujourd'hui le principal défi auquel l'Institut doit faire face. Le choix de mise en place de réseaux thématiques de recherche avancée se traduit juridiquement par la création d'une fondation de coopération scientifique. Les outils juridiques nouveaux créés par la loi dans le cadre de laquelle Sciences Po souhaite s'inscrire vont dans le sens d'une concentration des crédits et d'une asphyxie des laboratoires dans les universités publiques. Il n'est pas bon que Sciences Po s'engage dans cette voie. Par ailleurs, il y a un fort problème de gouvernance dans cette nouvelle institution, notamment de place des étudiants en 3^{ème} cycle, qui sont complètement exclus du pilotage de la recherche que mettent en place les nouveaux outils juridiques. Le troisième élément qui pose problème est que les réseaux thématiques sont éligibles au financement de l'Agence nationale de la recherche. Le projet que vient d'annoncer la direction est centré sur l'action publique et sur les mouvements de réactions politiques, et donc sur les sciences humaines et sociales. Il n'est pas sûr, au regard des priorités fixées jusqu'à présent par les projets qui ont été acceptés par l'ANR, que les types de projets présentés par Sciences Po soient une priorité de l'Agence. Pour Sciences Po, ce choix est problématique parce que l'on risque d'aboutir à une hiérarchisation des disciplines de recherche qui va à l'encontre de la nécessité d'approfondir le potentiel de Sciences Po. On risque d'aller vers une recherche qui oubliera la pluridisciplinarité forte de Sciences Po, qui est une nécessité et qui est portée par la communauté scientifique. Le rôle des pôles régionaux était justement, non seulement la mise en commun des moyens et des outils de gestion, mais également des projets des équipes dans un souci de pluridisciplinarité. Avec les réseaux thématiques, on sort complètement de cette logique, ce qui pose problème en matière de politique de recherche. Il y a également un problème de liens avec l'enseignement. L'UNEF tient à insister sur cet aspect particulièrement important. L'enseignement supérieur en France est fait par et pour la recherche et on ne peut pas uniquement concevoir le débat sur la recherche sans prendre en compte son impact sur l'enseignement et le nécessaire adossement des formations à la recherche. L'UNEF regrette qu'il n'y ait pas plus d'éléments sur ce point et craint d'aboutir à un enseignement supérieur à deux vitesses, aussi bien au niveau national qu'au niveau de l'IEP de Paris, entre d'une part les Masters recherche et les 3^{èmes} cycles qui auront droit à des enseignants menant une activité de recherche poussée et à des moyens importants, et d'autre part un 1^{er} cycle où le corps enseignant n'aurait pas de lien fort avec la recherche et où cette dernière n'irriguerait pas la pédagogie et le contenu des formations dispensées. Enfin, l'UNEF a la volonté d'avancer sur la question des jeunes chercheurs et des étudiants de l'école doctorale. En premier lieu, l'UNEF souhaite qu'il n'y ait pas de sélection à l'entrée en doctorat. Richard Descoings a rappelé que Sciences Po souhaitait laisser aux étudiants le libre choix de leur orientation. En second lieu, l'UNEF estime qu'il faudra préserver à l'avenir l'encadrement des étudiants, qui est déjà plutôt bon à Sciences Po. L'UNEF souhaite également travailler sur les droits et devoirs des étudiants en 3^{ème} cycle tels qu'ils sont formulés dans la charte des thèses, ainsi que sur la question du financement des thèses.

Richard DESCOINGS répond que toute la communauté scientifique n'est pas hostile à la loi recherche. Par exemple, la Conférence des présidents d'universités y est favorable. Globalement, il y a eu un consensus autour de cette loi. Il en veut pour exemple le fait que cette loi n'a pas été déférée au Conseil constitutionnel. Pour avoir été auditionné par des représentants de l'opposition parlementaire, il a constaté qu'il y avait quand même un accord fort sur cette loi. Richard Descoings tient à rappeler deux choses. La première est que ce n'est pas parce que Sciences Po participe à un réseau thématique, qui est centré par définition sur un thème donné, que l'Institut abandonne les autres thèmes. Pour ce

qui est de Sciences Po, il n'y a pas de crainte à avoir : le moins qu'on puisse dire est que le Master de recherche n'est pas celui qui dispose de la plus grande attractivité et du plus de moyens, notamment par rapport aux 1^{ers} cycles. Si on trouvait les voies et moyens de donner plus de rayonnement et d'attractivité au Master de recherche et à l'école doctorale, ce serait une bonne chose pour Sciences Po. Par ailleurs, en ce qui concerne le risque de soumission à des intérêts privés, il fait remarquer que toutes les sciences sont aujourd'hui largement financées par des fonds privés. Il ne croit pas que la communauté scientifique souhaite se passer de cette source de financement. Mais les scientifiques, par exemple ceux du CEA, n'ont pas le sentiment d'être soumis aux intérêts privés. Richard Descoings indique qu'il rejoint l'UNEF sur un point : le gouvernement, à travers ce dispositif législatif, a décidé de mettre en œuvre une politique scientifique, et donc de hiérarchiser des thèmes qui lui paraissent plus importants que d'autres. C'est inévitable, parce que l'Etat n'a pas les moyens de financer de façon égale l'ensemble des thématiques de recherche. Richard Descoings espère qu'en se mettant à plusieurs, Sciences Po et ses partenaires pourront convaincre les autorités administratives qu'il faut faire une place aux sciences humaines et sociales. Il comprend tout à fait que l'on mette l'accent sur une meilleure connaissance du fonctionnement du cerveau. Mais il pense que le fonctionnement de la société est également un champ de recherche essentiel. En ce qui concerne les formes juridiques de ces partenariats, Sciences Po en est encore au stade des négociations. L'Institut n'en est pas encore à travailler sur la structure juridique des ces réseaux de recherche.

Michel PEBEREAU pense que ces projets sont intéressants et rappelle qu'il appartiendra au Conseil de décider ou non de leur mise en place le moment venu.

III. EVOLUTION DU MASTER « CARRIERES INTERNATIONALES »

a) Exposé :

Laurent BIGORGNE indique que cette première présentation en appellera d'autres lors des séances de mai et de juin, et qu'elle fait écho aux réunions du groupe de travail auquel certains membres du Conseil ont participé en mars et avril, ainsi qu'à la Commission paritaire du 10 avril. L'existence au sein de Sciences Po de formations conduisant aux métiers des organisations internationales et non gouvernementales n'est pas une nouveauté. Sciences Po a quantité d'anciens élèves, français et étrangers, qui travaillent à l'international, aussi bien dans le secteur public que privé et associatif. En ce qui concerne l'offre de formation actuelle, le Conseil a plaidé pour que les formations de Master évoluent continûment : on ne procède ni par ruptures, ni par à coups, mais par une évolution continue en fonction des retours des élèves chaque semestre et en fonction de ce que disent les praticiens et les recruteurs. La réforme de 2000 avait fait émerger plusieurs majeures de spécialisation dédiées aux métiers de l'international : commerce international, organisations internationales et métiers du développement, gestion des conflits et sécurité. En 2003, lors de la mise en place des Masters, cette offre a été structurée en trois spécialisations : un pôle développement, un pôle conflits et sécurité, et un pôle *international business* renvoyant à la dimension économique et privée de ce secteur. Ce Master a plusieurs points forts. En premier lieu, il est indéniablement reconnu à l'étranger. 40% des étudiants qui le fréquentent viennent d'excellentes universités internationales. En outre, Sciences Po a développé dans le cadre de ce Master des doubles diplômes avec des institutions prestigieuses : Columbia University, la LSE, l'Université de Saint-Gall en Suisse, l'université Bocconi à Milan et le MGIMO à Moscou. Si ces universités ont souhaité passer des accords de doubles diplômes avec le Master carrières internationales de Sciences Po, cela montre que le projet éducatif qui y est déployé, ainsi que ses étudiants et ses enseignants, ont réussi à se hisser au niveau de qualité attendu par ses institutions. En outre, Sciences Po a progressé sur la question des débouchés, qui n'a cessé d'être prise en compte depuis 2000. L'Institut, sur le modèle de Columbia, a créé des ateliers internationaux réunissant des étudiants qui travaillent pour un commanditaire ayant passé un contrat avec l'Institut. Cela permet aux étudiants de se comporter comme de véritables professionnels. Sciences Po a signé des conventions-cadres avec un certain nombre d'organismes et d'institutions pour l'accueil de stagiaires, pour des conseils aux étudiants, pour des forums thématiques et pour des rencontres métiers.

Malgré ses points forts, ce dispositif de formation connaît quelques difficultés. Premièrement, ce Master accueille un très grand nombre d'étudiants, de sorte que les spécialités qui avaient été retravaillées en 2003 paraissent aujourd'hui insuffisamment structurées. Les enseignements, qui sont

nombreux, ne sont sans doute pas assez orientés vers le marché du travail. Deuxièmement, le tronc commun, qui est très important, se révèle sans doute moins adapté pour ce Master que pour d'autres. Ce Master propose en outre des chartes d'enseignement qui peuvent parfois être en contradiction avec des travaux de lecture approfondie et de rédaction de travaux écrits fouillés ou de travaux de terrain qui exigent de pouvoir s'organiser en termes d'emploi du temps. Laurent Bigorgne indique qu'il est très sensible à l'argumentation développée par les représentants des étudiants, qui insistent tant sur la charge horaire que sur le volume des travaux demandés par conférence de méthode. Il pense qu'il faut mettre les deux à plat. En outre, il y a un problème d'orientation parce que trop d'étudiants choisissent ce Master en fonction d'une idée parfois très vague des carrières offertes par ce type de formation. Par ailleurs, l'intitulé de ce Master peut donner à penser que c'est seulement en son sein que l'on peut se former à un métier à l'international. Or d'autres mentions du Master de Sciences Po offrent aussi cette possibilité.

Pour faire évoluer ce dispositif de formation, la direction a formé un groupe de travail d'académiques et de professionnels prêts à s'investir dans la réflexion sur le fonctionnement de ce Master : Laurence Tubiana, Yves Daudet, Marc Flandreau, Patrick Messerlin et Ghassan Salamé, qui ont construit un certain nombre de maquettes depuis six mois afin de faire émerger un Master d'affaires internationales. Plusieurs pistes de réflexion ont été portées par ce groupe et partagées avec les membres des Conseils. La première préconisation est de donner au Master un nom qui corresponde davantage à sa vocation et qui soit plus lisible à l'étranger. C'est donc un Master d'affaires internationales comme il en existe dans les universités partenaires de Sciences Po. Son titre est directement traduisible en *Master of International Affairs* (MIA). La deuxième préconisation est la définition de parcours plus lisibles et correspondant à des débouchés mieux définis. Avec l'aide de Laurence Tubiana, une thématique a été structurée autour du développement durable. Elle a d'ores et déjà abouti sur un double diplôme juridique avec Paris I. Ghassan Salamé travaille sur la filière sécurité internationale, Yves Daudet sur le management public international, Marc Flandreau sur l'économie du développement et Patrick Messerlin sur l'entreprise et le commerce dans une économie globale. D'autres préconisations ont émergé en groupe de travail. Il ne s'agit ni de se contenter d'une simple information, ni de sélectionner les étudiants à l'entrée, mais de les orienter. Une des propositions portées par les étudiants est que l'on puisse aider les étudiants à construire leur parcours à l'entrée du Master. Chaque étudiant se verrait proposer un ou deux entretiens avec des professionnels pour voir, sur la base de son CV à l'entrée en Master, ses points forts et les points faibles sur lesquels il devrait travailler, par exemple la maîtrise d'une langue étrangère ou une expérience internationale à acquérir. Il faudrait également renforcer la place de l'international au sein des enseignements de tronc commun, notamment au travers des enseignements de droit et d'économie, mais aussi de relations internationales. Il y a eu des discussions nourries en groupe de travail sur cette question. Il a également été proposé d'alléger la charge horaire du Master, aussi bien en réduisant le nombre d'heures de cours qu'en jouant sur le volume des travaux demandés. Il faudrait insister sur la lecture individuelle, le travail en groupe et la rédaction de mémoires d'études. Enfin, le dernier point qui a émergé en groupe de travail est la nécessité de combler certains manques thématiques de l'actuel dispositif de formation, notamment l'Afrique, qui est aujourd'hui la grande absente de ce Master.

b) Questions et observations :

Coline VINCHON présente la position de l'UNEF sur cette évolution prévue du Master carrières internationales. L'UNEF s'oppose à une spécialisation accrue des Masters et pense qu'il faut absolument préserver la pluridisciplinarité permise notamment par le tronc commun. Laurent Bigorgne a parlé de la difficulté que pose ce tronc commun en termes de volume horaire et de charge de travail. L'UNEF aimerait que l'on conserve l'objectif du tronc commun, à savoir une pluridisciplinarité qui permette aux étudiants de Sciences Po de garder leur spécificité, notamment l'esprit de synthèse et d'analyse qui leur est propre. L'UNEF ne pense pas pour autant qu'il faille le conserver tel qu'il existe actuellement et a des propositions pour son évolution, notamment une meilleure définition de la charge de travail par le biais de chartes. L'UNEF souhaiterait également que ce tronc commun soit composé de cours que les étudiants pourraient choisir en fonction de leur formation précédente. Par exemple, les étudiants n'ayant jamais fait d'économie seraient obligés de suivre l'enseignement fondamental d'économie. L'idée serait de conserver le tronc commun tout en l'allégeant. L'UNEF est

favorable à l'idée d'un entretien qui permettrait une réelle orientation des étudiants. Mais elle pense qu'il faut faire très attention à ce que cela ne devienne pas un oral de sélection. Le dernier mot doit toujours être laissé aux étudiants. Elle pense également que cette idée devrait être reprise pour tous les Masters, parce qu'il est essentiel de mieux informer les étudiants sur les débouchés professionnels de chaque Master.

François RACHLINE croit comprendre que ce projet est en cours et que rien n'a encore été décidé. Il souhaite se faire l'écho de propos qu'il a pu recueillir. Il a entendu dire qu'un certain nombre d'étudiants comparaient le Master carrières internationales, notamment la spécialisation *International business*, à la mention finance. Comme ils constataient qu'il y avait une certaine proximité des enseignements, un certain nombre jugeaient qu'on ne pouvait faire une carrière à l'international qu'avec une formation banque et finances plus développée et cherchaient donc des formations plus avancées, soit après Sciences Po, soit en même temps. Il demande si cette question a été évoquée en groupe de travail et souhaite savoir comment s'articule la spécialisation *International business* par rapport au reste.

Isabelle MARIANI est satisfaite de voir que l'on prévoit de développer des enseignements sur l'Afrique. Par ailleurs, elle demande ce qu'il en est des partenariats de ce Master avec des institutions onusiennes comme l'UNESCO, la FAO ou le HCR.

Jean-Emmanuel COMBES indique que sa question est proche de la préoccupation exprimée par François Rachline. C'est un point qui avait été abordé lors d'un précédent Conseil. Il est en phase avec les évolutions qui sont décrites aujourd'hui. Mais lorsqu'on commencera à parler de MIA, par rapport à d'autres formations comme le MPA, il sera très important de bien articuler la vision d'ensemble du projet éducatif de Sciences Po, pour permettre non seulement aux étudiants, mais à l'ensemble du public, de bien comprendre ce qu'est ce projet éducatif.

Laurent BIGORGNE répond à Coline Vinchon qu'ils partagent la même préoccupation, qui est de réaffirmer le rôle des enseignements fondamentaux au sein du Master de Sciences Po et le nécessaire équilibre à trouver entre ces enseignements et les enseignements de spécialisation. Les uns ne sont prioritaires par rapport aux autres ni dans l'esprit des équipes pédagogiques, ni dans celui des étudiants ou de la direction des études. Au contraire, les uns se nourrissent des autres par un jeu d'aller et retour permanent. Laurent Bigorgne pense que lors de la prochaine séance du Conseil, on pourra revenir sur l'enjeu fondamental de ces enseignements de tronc commun. Il répond à François Rachline qu'il y a en effet un problème de positionnement de la spécialité *International Business* par rapport à la mention finance et stratégie, de sorte que dans le projet qui est présenté, il y aura bien deux branches économiques : une en économie internationale du développement et une branche sur le commerce international. Il sera proposé aux étudiants intéressés par les carrières dans l'entreprise et par une formation au management d'aller plutôt en finance et stratégie. La redirection de la spécialité *International Business* vers la mention finance et stratégie sera d'ailleurs un puissant levier d'internationalisation encore plus poussée de cette mention. S'agissant des formations complémentaires, il lui paraît évident qu'un certain nombre d'étudiants entrant sur le marché du travail seraient conduits à compléter la formation du Master par un MBA à un moment ou à un autre, voire par un PhD. Il répond à Isabelle Mariani que le maillage de partenariats autour du Master se densifie à travers les ateliers internationaux, qui font que chaque année, des étudiants du Master sont prestataires de services pour une quinzaine d'organisations internationales ou non gouvernementales. Cela permet à ses étudiants d'éprouver leurs savoirs théoriques et pratiques en fonction des demandes de ces organisations. Il répond à Jean-Emmanuel Combes que le MIA tel qu'il se dessine va sans doute se rapprocher du MPA. La langue de travail du MPA est l'anglais, le MIA mêlant l'anglais et le français, mais les préoccupations d'un certain nombre de leurs étudiants sont conjointes. Il y a des convergences qui sont attendues et sur lesquelles il faut travailler. La direction a en tête cette nécessaire articulation et ce déploiement du projet éducatif au sein des Masters de Sciences Po.

Michel PEBEREAU le remercie. Il indique que le Conseil continuera à suivre la progression de ce projet avec intérêt.

IV. PARTENARIAT AVEC L'ENSAE

a) Exposé :

Laurent BIGORGNE indique que ce projet de convention n'est pas inédit, puisqu'il fait suite à une première convention passée avec l'ENSAE. Cette nouvelle convention densifie des rapports fondés sur l'expérience des promotions passées. Les deux institutions souhaitent que leurs élèves puissent venir à Sciences Po s'agissant des élèves de l'ENSAE et aller à l'ENSAE pour les élèves de Sciences Po. Cette convention prévoit que les élèves de l'ENSAE qui souhaiteraient suivre certaines mentions du Master de Sciences Po puissent être dispensés des épreuves écrites et être admis sur la base d'un dossier et d'épreuves orales, comme cela se fait déjà pour d'autres voies d'admission. Cela irait dans le sens d'une proximité encore plus forte entre les deux institutions.

b) Questions et observations :

Pascal ACHARD indique que l'UNEF est généralement favorable au rapprochement de l'IEP avec d'autres établissements. Mais l'UNEF a plusieurs réserves sur ce projet, notamment sur la nature du partenariat et sur la spécificité des mesures de sélection pour les étudiants de l'ENSAE. Il note que ce partenariat fonctionne surtout dans un sens, puisque les étudiants de Sciences Po ne pourront assister aux cours de l'ENSAE qu'en tant qu'auditeurs libres, sans pouvoir obtenir de diplôme. On peut donc se demander quelle est la place de l'IEP dans ce partenariat et quelles sont les contreparties qu'il reçoit. Par ailleurs, les mesures de sélection spécifiques pour les élèves de l'ENSAE soulèvent la question de la démocratisation. Le directeur a affirmé que cette démocratisation était une des priorités du projet de Sciences Po. Or le fait d'offrir des modalités de sélection avantageuses à des étudiants d'une grande école va à l'encontre de cet objectif. Enfin, il constate que des mesures spécifiques d'admission sont en train de se mettre en place Master par Master, comme on l'a vu par exemple avec le Master ressources humaines. On peut se demander si la multiplication de ces mesures de sélection spécifiques ne risque pas d'écorner la cohérence du diplôme de Sciences Po.

Richard DESCOINGS comprend les préoccupations de l'UNEF. Mais lorsqu'il dit au Conseil qu'il veut développer la diversification à Sciences Po, ce n'est pas au détriment de la qualité. Il ne voit pas quelle contradiction il y a entre le fait d'avoir à Sciences Po des élèves de l'ENSAE et le fait d'avoir un souci de diversification. La démocratisation ne doit pas se faire contre la qualité. La spécificité des conditions de recrutement est justifiée, parce que la diversité ne vaut pas simplement pour la composition du corps étudiant. Sciences Po doit passer de systèmes très monolithiques à des systèmes beaucoup plus diversifiés en fonction des aspirations et des besoins des élèves concernés. Mais cela ne signifie pas nécessairement que l'on va vers l'incohérence. Quant à la place de Sciences Po dans cet accord, il souligne que parce qu'ils ont rarement une formation mathématique poussée, peu d'élèves de Sciences Po sont en mesure de suivre réellement une scolarité à l'ENSAE et d'en obtenir le diplôme. Il souligne que c'est une école de très haut niveau, qui a une technicité très considérable.

c) Vote :

La convention de partenariat avec l'ENSAE est adoptée avec 20 voix pour et 4 contre.

V. ACCORDS INTERNATIONAUX

a) Exposé :

Francis VERILLAUD présente six nouveaux accords internationaux. Cinq d'entre eux portent sur des échanges d'étudiants, selon les modalités classiques des autres accords adoptés par le Conseil. Le sixième est un peu particulier : il a été passé avec la Fondation de Corée pour la création d'une chaire d'études coréennes, qui est aujourd'hui en place. L'accord prévoit que le financement de cette chaire est initialement pris en charge par la Fondation de Corée, avec l'idée qu'au bout de cinq ans, l'IEP de Paris prendra la relève. En ce qui concerne les autres accords, quatre se trouvent en Argentine et au Brésil (Universidad Nacional de Tres de Febrero et Instituto del Servicio exterior de la Nación à Buenos Aires, Fundação Getúlio Vargas à São Paulo et Instituto Universitario de Pesquisa à Rio de Janeiro) et un au Liban, avec l'Institut des Sciences politiques de l'université Saint-Joseph à Beyrouth.

b) Questions et observations :

Virginie BATTU souligne que ces accords sont l'occasion de parler de la politique internationale de Sciences Po. L'UNEF est satisfaite de la mise en place, année après année, de conventions avec des pays toujours plus divers. Elle rappelle que lors du dernier Conseil, l'UNEF a relayé les revendications de l'association ADALA, qui souhaiterait travailler sur des partenariats avec les universités palestiniennes. Par ailleurs, en ce qui concerne les droits de scolarité dans les universités d'accueil, des étudiants ont indiqué que dans certains cas, une fois l'affectation des étudiants dans les universités d'accueil effectuée, des étudiants s'étaient vu demander de payer les droits de scolarité de l'université d'accueil, ce qui n'est normalement pas le cas pour les accords de partenariat de Sciences Po. Elle souhaite attirer l'attention de la DAIE sur ce problème.

Michel PEBEREAU fait remarquer qu'il serait préférable qu'elle indique quelles sont les universités en question, plutôt que de faire un commentaire général.

Virginie BATTU répond qu'elle donnera la liste des universités concernées.

Francis VERILLAUD indique qu'il répondra une fois qu'il saura quelles universités ont demandé des droits de scolarité.

c) Vote :

Les accords internationaux sont adoptés à l'unanimité.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 21 MARS 2006

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

Michel PEBEREAU remercie les membres du Conseil et indique que la prochaine réunion aura lieu le 22 mai à 8h 30.

La séance est levée à 10h11.